

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1940-1941)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Bilan au 30. avril 1940

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bilan au 30 avril 1940.

Passiven — Passif		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1. Einmal. Einlage-Reserve — Réserve de cotisations à vie				5,100	—
2. Unantastbarer Fonds — Fonds inaliénable ..				20,000	—
3. Reserve-Fonds : Stand per 30. April 1940 —					
Fonds de réserve : Solde au 30 avril 1940 ...	52,492	55			
Defizit 1939-40 — Déficit 1939-40	775	85	51,716	70	
				76,816	70

Neuchâtel, 21 mai 1940.

Le caissier central : A. DÉTRAZ.

Rapport et proposition des vérificateurs de comptes.

Les soussignés, vérificateur et suppléant-vérificateur de comptes de la Société des P. S. A. S., ont vérifié ce jour les comptes de l'exercice 1939-1940. Cette vérification a prouvé la parfaite concordance de tous les postes comptabilisés avec les pièces comptables. Les certificats de dépôt des titres déposés en banque ont été produits ainsi qu'un état de situation du compte de chèques postaux.

Ils se plaisent à proposer à l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale de remercier le caissier pour son travail consciencieux et d'approuver les comptes.

Neuchâtel, 8 juin 1940.

Les vérificateurs :

Jaques BERGER.

Willy WALTER, suppléant.